part un peu plus large aux éleveurs, alors il aura une action puissante sur l'élève des chevaux dont maintenant il aurait tort de se plaindre, et peu à peu, sans grande augmentation dans le chapitre des remontes, il parviendrait à se procurer des chevaux meilleurs que ceux qu'il a tirés d'Allemagne à plusieurs époques, et à une partie desquels on peut reprocher d'avoir une poitrine peu développée, un flanc long, des reins faibles, et au total de présenter plus d'ardeur et de brillant que de solidité et de force.

Tous les autres moyens d'encouragement ne vont pas à beaucoup près aussi sûrement à leur but, leur utilité est contestée; et par exemple, les primes pour les poulains et pour les poulinières sont regardées comme nuisibles par des auteurs qui ont bien étudié cette question, M. Huzard fils et M. Mathieu de Dombasle. Les courses ont été vantées comme étant de premiere utilité par M. Huzard fils, d'après ce qui se passe en Angleterre; elles ont été l'objet de remarques critiques de la plus haute importance par M. de Burgdorf, et elles sont considérées comme inutiles par M. Mathieu de Dombasle.

Après avoir été étudiée par M. Mathieu de Dombasle dans un article fort remarquable intitulé de *la Production des chevaux en France*, toute l'action de l'administration des haras est en définitive représentée comme ne tendant qu'à un seul objet, celui d'engager les cultivateurs à élever une seule espèce de chevaux, qui est précisément celle dont la production offre le moins d'avantage à leur industrie. Ce que nous pouvons faire ici, ce n'est pas de discuter dans un court article les opinions des auteurs que nous citons; notre désir se borne à faire voir que d'un côté l'utilité des remontes faites en France n'est contestée par personne, que de l'autre il est loin d'en être de même de différents moyens qu'emploie l'administration des haras; d'où il suit que le premier, le plus réel des encouragemens que puisse obtenir l'agriculture dans la production des chevaux consiste dans l'achat des chevaux de troupe et l'élévation de leur prix qui permettrait de choisir les meilleurs qui se font en France. A cet encouragement quelques départemens en ajoutent un autre qui ne peut faire l'objet d'aucune remarque critique bien fondée. Il consiste dans la vente publique des étalons qui paraissent convenir le mieux aux croisemens des races indigènes. Le conseil général fait les dépenses, il achète des étalons, les vend à l'enchère, puis il apporte aussi peu que possible de restriction à la libre jouissance des étalons par ceux qui en sont devenus les propriétaires. Il lui importe surtout de n'accorder aucune prime, aucune faveur aux produits de ces chevaux ni aux produits de tous les autres étalons; les acheteurs, doivent être seuls appelés à les juger. S'ils sont bons, le prix des étalons s'élève; le département n'a plus à supporter qu'une légère différence entre le prix d'achat et celui de vente; il augmente le nombre des bons étalons qu'il donne aux cultivateurs l'occasion d'acheter. Dans le cas contraire il est averti de ses fautes par les obstacles qu'il rencontre. Mais il doit toujours s'attendre dans le commencement à des hésitations, à des tâtonnemens.

Des motifs de plusieurs genres peuvent, ce nous semble, servir de guide dans le choix de ces étalons, et les croisemens que les cultivateurs sont engagés à pratiquer. Le vœu des agriculteurs praticiens doit avant tout être consulté. Les vétérinaires, qui par leur état sont appelés à voir beaucoup de fermes, peuvent éclairer aussi l'administration et les cultivateurs eux-mêmes. Il y a beaucoup d'avantage à prémunir les éleveurs contre le désir d'augmenter rapidement leurs races par l'emploi des plus gros étalons. Il leur est bien moins commun, lorsqu'on les laisse libres, de chercher à les ennoblir intempestivement par l'usage des étalons nerveux et légers. Tous ceux notamment qui font travailler les poulains apprécient toute la distance qui existe entre l'élève d'un cheval de trait et celle des chevaux les plus légers. Quant aux administrateurs du département, il importe beaucoup qu'ils voient cette affaire d'une manière plus élevée. Les croisemens doivent avoir pour but de nous procurer les espèces de chevaux qui nous viennent du dehors et que nous payons chèrement. Les chevaux de poste et de diligences se présentent en première ligne; ceux pour les carrosses et les équipages de luxe viennent en deuxième ligne. Il nous suffit que ceux-ci aient le degré de beauté, de légèreté et de résistance des chevaux que nous tirons d'Allemagne, car nous en faisons venir fort peu d'Angleterre, et par exemple, les états des douanes n'en indiquent pas plus de 623 pour 1828.

Dans le court article qui précède, plusieurs questions n'ont pu être traitées que d'une manière incomplète. Nos lecteurs gagneront à consulter, en ce qui les concerne, plusieurs ouvrages et articles dont nous citons les principaux : le traité des haras domestiques en France, de M. Huzard fils; le travail de M. de Dombasle intitulé *De la Production des chevaux en France*, et inséré dans la sixième livraison des Annales de Roville; une lettre de Maître Jacques Bujault, à laquelle nous avons ajouté quelques notes et que nous avons reproduite dans le recueil de médecine vétérinaire; des observations de M. Ammon, également reproduites avec des notes dans le même journal, et pouvant avoir pour épigraphe : *Tout le secret de faire de grands chevaux existe pour les Anglais dans le sac à avoine;* le traité des haras de M. Demoussy; et le traité de la cavalerie de M. de La Roche-Aymon.

YVART,
Directeur de l'École vétérinaire d'Alfort.

SECTION V. — *Conservation des races dans l'espèce cheval.*

Les races de chevaux, ainsi que cela vient d'être dit dans le chapitre qui précède, doivent dans beaucoup de circonstances être conservées dans leur état de pureté. Ce n'est que lorsqu'elles ont dégénéré, ou qu'elles sont tout-à-fait inférieures à des races étrangères, qu'il peut convenir de les changer par le métissage. Pour prévenir la dégénération des races indigènes, comme aussi pour assurer le succès des croisemens, il existe plusieurs conditions d'âge, de sante et de conformation à rechercher dans les étalons et jumens consacrés à la reproduction. Ces conditions vont être examinées.